**Communiqué de Presse**

# Faire connaître les réussites pour que l'illettrisme recule

Lyon, le 22 novembre 2016

**Après avoir identifié et formalisé les bonnes pratiques de lutte contre l'illettrisme durant ces huit derniers mois, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) organise des rencontres dans toutes les régions entre novembre 2016 et janvier 2017 pour faire connaître les solutions qui marchent et diffuser ses guides pour agir.**

Chaque jour en France, des centaines de milliers d'hommes et de femmes qui ont pourtant été scolarisés dans notre pays ne parviennent pas à faire face, seuls, à des situations très simples de la vie quotidienne parce qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment la lecture, l'écriture et le calcul.

Pour qu'ils puissent sortir de l'illettrisme il faut mobiliser des moyens très éclatés et impliquer des décideurs et acteurs aux sensibilités et responsabilités très différentes qui acceptent de se réunir pour agir ensemble. Grâce à cette méthode de travail, l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme et tous ses partenaires engagés dans la même dynamique ont permis à plusieurs centaines de milliers d'adultes de réacquérir les bases indispensables qu'ils n'ont pas suffisamment consolidées à l'école.

3.100.000 adultes étaient confrontés à l'illettrisme en 2006. Ils étaient 2.500.000 en 2012 et les efforts se poursuivent.

Pour que les solutions proposées aux personnes soient plus nombreuses et de meilleure qualité, pour que chacun puisse s'inspirer de ce qui marche, pour que les initiatives contre l'illettrisme se multiplient, l'ANLCI met à disposition de ceux qui agissent des repères simples, des outils et des guides de bonnes pratiques pour qu'ils n'aient pas à réinventer ce qui existe déjà. Avec l'aide du Fonds social européen, elle pilote un programme national de diffusion des bonnes pratiques, le Forum Permanent des Pratiques, qui a la caractéristique d'être déployé localement.

De mars à novembre 2016, les bonnes pratiques locales de lutte contre l'illettrisme ont été identifiées sur tout le territoire, et les acteurs qui les mettent en œuvre ont été invités par l'ANLCI à décrire leur méthode, à expliquer les facteurs de réussite et les stratégies qui marchent, dans le but de mettre à disposition des acteurs et des partenaires des outils simples, concrets et efficaces. Ils ont formalisé des kits pratiques, véritables guides pour agir. Plus de 300 acteurs locaux, « initiateurs de solutions » ont pris part à cette démarche dans tout le pays. Ils ont apporté des réponses aux questions les plus fréquentes : *comment repérer l'illettrisme et accompagner les personnes concernées ? Comment faciliter l'accès à la certification CléA pour les personnes confrontées à l'illettrisme ? Comment consolider les compétences de base pour faciliter l'obtention du permis de conduire ? Comment réussir l'inclusion numérique des personnes en situation d'illettrisme ? …*

Pour couvrir la palette des nombreuses solutions aux besoins des personnes, quel que soit leur âge, quelle que soit leur situation, dans le monde du travail, dans la société toute entière, dans les zones rurales ou urbaines, le travail a été réparti entre toutes les régions.

## Partager les bonnes pratiques et amplifier la mobilisation contre l'illettrisme dans chaque région

Entre novembre et janvier 2017, afin d'organiser le partage et la diffusion de ces bonnes pratiques, l'ANLCI organise sur tout le territoire des rencontres régionales. Les guides pour agir seront présentés à cette occasion.

Temps fort de la mobilisation contre l'illettrisme en région, ces rencontres offriront également l'occasion aux décideurs et aux acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme de se réunir pour faire le point sur les avancées et sur les moyens à mettre en œuvre pour que l'illettrisme poursuive son recul.

.

### UN CYCLE DE DIFFUSION DES PRATIQUES EN 4 ETAPES

**Etape 1** **Identifier les bonnes pratiques locales.**
Il s'agit de recenser les solutions qui ont fait leurs preuves localement pour résoudre le problème de l'illettrisme.

**Etape 2** **Rédiger des guides pour agir** (2ème semestre 2016).
Les acteurs engagés localement sont invités à participer à un atelier organisé par l'ANLCI. Ils y décrivent leurs solutions, leur méthode de prise en charge de l'illettrisme, listent les conditions de réussite, détaillent les méthodes pédagogiques, les écueils à éviter... À partir de ces éléments, l'expert accompagnateur missionné par l'ANLCI rédige un guide pratique, conçu comme un mode d'emploi pour agir.

**Etape 3** **Partager les bonnes pratiques dans chaque région**
(décembre 2016 – janvier 2017). Une rencontre régionale est organisée pour donner une plus grande lisibilité à ces travaux, les diffuser, améliorer le service rendu aux personnes, renforcer le réseau des intervenants de la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional.

**Etape 4** **Diffuser largement les bonnes pratiques et des guides pour agir** (2017).
Une plateforme en ligne est mise en place par l'ANLCI, véritable « banque » des bonnes pratiques, d'outils et des ressources mis à la disposition de tous ceux qui souhaitent agir contre l'illettrisme sans savoir comment s'y prendre. Fin 2017, un temps fort national de clôture, la « Cité des Pratiques », est organisé pour proposer des ateliers, des plénières et des actions qui facilitent la prise en main des guides pour agir.

**Contact presse :**

Virginie Lamontagne, Chargée de communication
04 37 37 18 61 - virginie.lamontagne@anlci.fr

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme www.anlci.gouv.fr

l'Europe s'engage en France
Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020
UNION EUROPEENNE
anlci

# CARTE DES PRATIQUES EN RÉGION

## ET CALENDRIER DES RENCONTRES RÉGIONALES

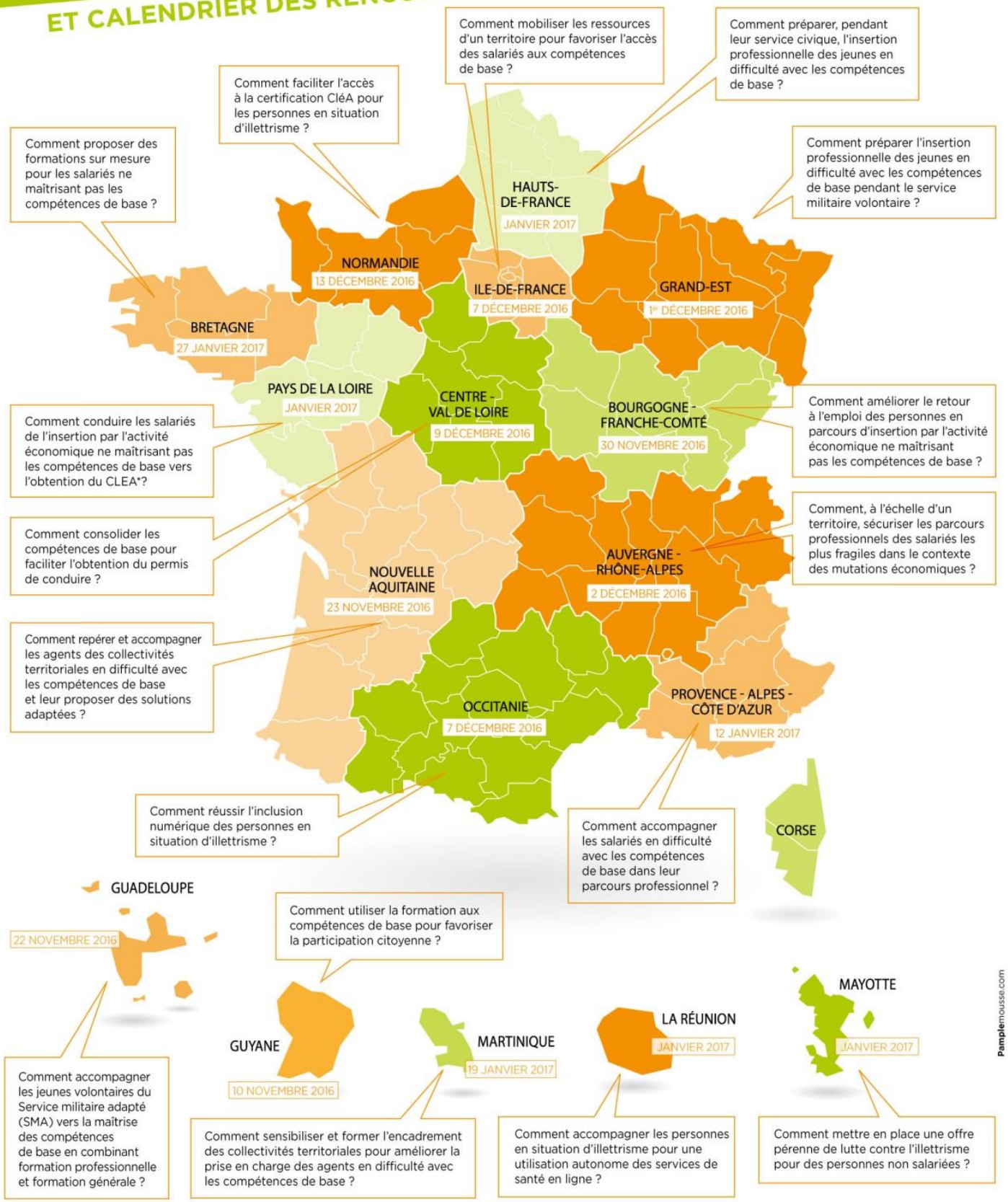


En savoir plus sur **www.anlci.gouv.fr / 04 37 37 16 80** : informations pratiques, calendrier, contacts des chargés de mission régionaux et nationaux de l'ANLCI en charge de la conduite et de l'animation de ce programme.

*CLEA : Certificat du socle de connaissances et de compétences professionnelles